

Calendrier indicatif des élections des représentants de parents d'élèves -  
Année scolaire 2023-2024

Document 1

		Si élection vendredi 13 octobre 2023	Si élection samedi 14 octobre 2023
<b>Réunion préalable à l'élection</b>	Dans les 15 jours suivant la rentrée scolaire		
<b>Etablissement de la liste électorale</b>	J - 20 jours	vendredi 22 septembre 2023 minuit	samedi 23 septembre 2023 minuit
<b>Date de dépôt des candidatures</b>	J - 10 jours francs (1) <i>avant la date du scrutin</i>	lundi 2 octobre 2023 minuit	mardi 3 octobre 2023 minuit
<b>Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté</b>	J - 8 jours francs avant l'ouverture du scrutin	mercredi 4 octobre 2023 minuit	jeudi 5 octobre 2023 minuit
<b>Date limite pour la remise ou l'envoi du matériel de vote aux parents</b>	J - 6 jours avant la date du scrutin	vendredi 6 octobre 2023 minuit	samedi 7 octobre 2023 minuit
<b>Scrutin</b>		vendredi 13 octobre 2023	samedi 14 octobre 2023
<b>Saisie des résultats sur l'application nationale ECECA</b>		du 13 au 16 octobre 2023 inclus	
<b>Remontée des procès-verbaux</b>		Il n'est pas nécessaire d'envoyer à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale le procès-verbal qui est à conserver par l'école. La transmission du procès-verbal ne sera demandée qu'en cas de litige	
<b>Contestations</b>	Proclamation + 5 jours ouvrables	jeudi 19 octobre 2023 au plus tard	vendredi 20 octobre 2023 au plus tard

(1) Jour franc : jour entier décompté de 0 heure à 24 heures. Lorsque le délai expire un dimanche ou un jour férié, il est reporté de 24 heures.

(2) Jour ouvrable : tous les jours de la semaine, à l'exception du jour de repos hebdomadaire (le dimanche) et des jours fériés non travaillés.